

être évités en raison du risque de phénomène rebond, et d'une évolution possible vers un psoriasis érythrodermique et un psoriasis pustuleux généralisé.

Principales références

Anonyme. Psoriasis des adultes. Des rémissions, mais pas de traitement curatif. *La Revue Prescrire* 2005;25:751-62

Farmacotherapeutisch Kompas (via www.cvzkompassen.nl)

Nederlands Huisartsen Genootschap. Psoriasis. Mai 2004. Via <http://nhg.artsennet.nl>

Nederlandse Vereniging voor Dermatologie en Venereologie en Kwaliteitsinstituut voor de Gezondheidszorg CBO. Richtlijn Foto(chemo)therapie en systemische therapie bij ernstige chronische plaque psoriasis. Via http://www.cbo.nl/product/richtlijnen/folder20021023121843/rl_psoriasis_2005.pdf

L. Naldi et B. Rzany. Chronic plaque psoriasis. *Clinical Evidence* 2005;14:2011-35

Shaw J.C. Overview of psoriasis. Version: 20 janvier 2006. UpToDate® <http://www.uptodate.com> (accessible uniquement avec nom d'utilisateur et mot de passe)

Noms de spécialités

Acide salicylique en association à des corticostéroïdes: Diprosalic®, Locasalen®

Acitrétine: Neo-tigason®

Calcipotriol: Daivonex®, Dovobet® (en association avec la bétaméthasone)

Calcitriol: Silkis®

Corticostéroïdes à usage local: voir Répertoire chapitre 12.1.2., de même que pour la classification des préparations en fonction de leur puissance

Tacalcitol: Curatoderm®

Tazarotène: Zorac®

NOUVEAUTES DANS LE REPERTOIRE COMMENTE DES MEDICAMENTS SUR NOTRE SITE WEB

Depuis peu, dans le Répertoire Commenté des Médicaments sur notre site web (www.cbip.be) ainsi que dans la version imprimée de l'édition 2006, on peut retrouver auprès de certaines spécialités remboursables le symbole '!' ou '!'. Ces symboles remplacent le signe «!» utilisé auparavant, et leur signification est la suivante.

- '!' signifie remboursement selon le chapitre IV, c.-à.-d. uniquement après accord du médecin-conseil de l'organisme assureur (contrôle a priori).
- '! ' signifie remboursement selon le chapitre II, c.-à.-d. sans accord préalable du médecin-conseil, mais avec un contrôle a posteriori.

De plus, depuis peu sur notre site web, il est possible pour les médicaments remboursés selon le chapitre IV ou selon le chapitre II, de consulter les conditions de remboursement telles qu'elles ont été fixées par l'INAMI: cliquer sur le symbole '!' ou '!'. Si l'INAMI a prévu un formulaire de demande spécifique, celui-ci peut être téléchargé.